



Action&Démocratie

Syndicat national de tous
les personnels de l'éducation



Numéro Spécial **MUTATIONS** Inter-académiques **2026**

du 05 novembre 2025 12h
au 26 novembre 2025 12h

B.O. n°39 du 16 octobre 2025



Mouvement général
Mouvement spécifique
Postes à profil (POP)

Titulaires - Stagiaires - PLP
CPE - Certifiés - Agrégés - Psy EN

À vos côtés et toujours de votre côté

AVEC ACTION & DÉMOCRATIE, JE MUTE, TU MUTES... NOUS VOUS GUIDONS !

Édito

Chers collègues, **l'heure des demandes de mutations inter-académiques a sonné**. Vous êtes concernés et contraints d'y participer si vous êtes stagiaires ou vous faites le choix d'y participer pour des raisons personnelles. **C'est un acte qui ne doit pas être pris à la légère car il vous engage. Une attention toute particulière devra être portée au barème qui sera le principal déterminant de satisfaction de vos vœux.**

En effet, les dispositions figurant dans le B.O.E.N. méritent une analyse détaillée et vérifiée afin de se donner les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

Cet exercice peut être compliqué et semé d'embûches, alors **pourquoi se priver des conseils éclairés de collègues qui pratiquent ces mutations depuis de nombreuses années ?** Ils vous aideront dans votre démarche en vous donnant les bonnes informations pour mieux comprendre les difficultés de ce mouvement.

En plus des présidents académiques, vous pouvez compter sur l'expertise et le savoir-faire de nos référents mutations nationaux (mutation@actionetdemocratie.com) qui suivent ces mutations ainsi que les recours auprès de l'administration avec une grande efficacité depuis de nombreuses années.

Vous trouverez dans cette brochure une mise à jour des dernières dispositions pour mieux guider vos choix. Elle vous permettra également de déterminer avec précision votre barème qui sera le principal déterminant pris en compte pour votre demande.

Action & Démocratie vous conseille pour mettre toutes les chances de votre côté. Notre syndicat est un interlocuteur reconnu par le ministère pour y défendre vos intérêts et vous accompagnera également lors d'un éventuel recours si vous n'avez pas été satisfait du résultat.

Pour une mutation plus sécurisée ne restez pas isolés, faites confiance à votre syndicat qui sera présent avant, pendant et après votre mutation.

Faire le choix de la qualité des informations en faisant confiance à Action & Démocratie c'est travailler avec un syndicat sérieux qui a à cœur de défendre les intérêts de tous les personnels de l'Éducation nationale.

Bien à vous, **Walter CECCARONI**
Président National



Calendrier

Du 04 au 26 novembre 2025

Période d'ouverture de la plateforme téléphonique ministérielle pour l'accueil des candidats à une mutation (« info mobilité » 01 55 55 44 45).

Le 05 novembre 2025 à midi (heure de Paris)

Ouverture des serveurs SIAM accessibles par I-Prof, consultation des postes spécifiques et postes à profil vacants, postes CPIF et MLDS vacants.

Du 05 au 26 novembre 2025 à midi (heure de Paris)

Saisissez vos vœux (31 au maximum) pour les académies et vos vœux (15 au maximum) pour les mouvements spécifiques et POP.

Jusqu'au 27 novembre 2025

Constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap, respectez les délais fixés par le recteur.

A partir du 27 novembre 2025

Renvoyez votre accusé de réception avec les pièces justificatives en respectant les dates fixées par le recteur.

Janvier 2026 (en fonction des académies)

Consultez votre barème et, en cas de désaccord, contactez au plus vite votre rectorat et votre syndicat Action & Démocratie.

06 février 2026 à minuit

Date limite pour envoyer une demande tardive, modifiez votre demande ou l'annuler.

11 mars 2025

Résultats mutations interacadémiques, postes spécifiques et postes POP par sms et sur I-Prof.

A partir de mi-mars 2026

Début de l'ouverture de la phase intra-académique (dates précises définies par les rectorats).

Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

Attention : concernant les personnels enseignants du second degré, les demandes d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, la rentrée scolaire débute à la mi-février.

Pour la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, la rentrée scolaire a lieu au mois de septembre.

La durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement (cette limitation ne s'applique pas à Saint-Pierre et Miquelon).

■ Polynésie Française

Mise à disposition auprès de la Polynésie Française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré - Rentrée 2026.

BO n°40 du 23 octobre 2025.

Inscriptions sur l'application SIAT2 du 04 au 20 novembre 2025 17 heures
(heure de Paris)

■ Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna

Rentrée en février 2026

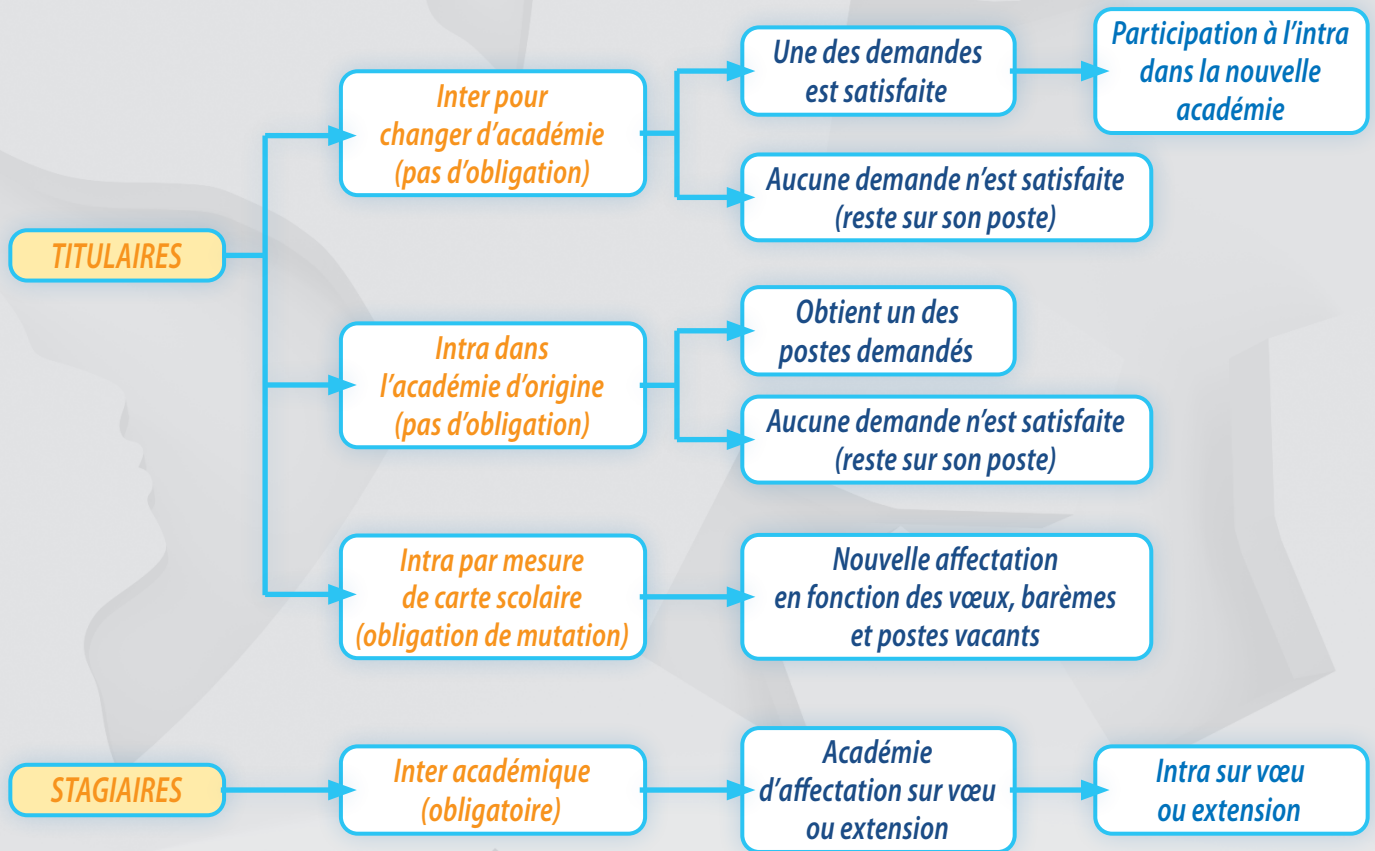
BO n°17 du 24 avril 2025

Inscriptions sur l'application SIAT2 du 25 avril au 13 mai 2025 17 heures
(heure de Paris)

RESPONSABLES DES MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES

RESPONSABLE NATIONAL + HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE, ÉTRANGER, AMBASSADES	Farid YAHIAOUI - 06 17 71 65 62 / Stéphane AVRIL - 06 11 70 28 84 mutation@actionetdemocratie.com
AIX - MARSEILLE	Christophe MARTIAL - 06 51 45 03 83 • aix-marseille@actionetdemocratie.com
AMIENS	Henry-Michel ROZENBLUM - 06 99 25 69 99 • amiens@actionetdemocratie.com
BESANÇON	Salima EHLINGER - 06 33 48 47 22 • besancon@actionetdemocratie.com
BORDEAUX	Walter CECCARONI - 06 81 89 55 55 • bordeaux@actionetdemocratie.com
CLERMONT-FERRAND	Guillaume VORS - 06 31 62 99 67 • clermont-ferrand@actionetdemocratie.com
CORSE	Jean-Michel LUJAN-TADDEI - 06 73 19 47 69 • corse@actionetdemocratie.com
CRÉTEIL	Saliha BENABID - 06 31 52 20 75 / Éric SIES - 07 86 50 12 59 creteil@actionetdemocratie.com
DIJON	Sylvie GLAUSER - 06 87 16 50 18 • dijon@actionetdemocratie.com
GRENOBLE	Cédric GILDAS - 06 64 85 90 98 • grenoble@actionetdemocratie.com
GUADELOUPE	Laurent DESMARET - 06 08 97 26 90 • guadeloupe@actionetdemocratie.com
LA RÉUNION	Nicole FEHOKO - +262 693 10 28 81 • adreunion@actionetdemocratie.fr
LILLE	Farid YAHIAOUI - 06 17 71 65 62 / Stéphane AVRIL - 06 11 70 28 84 lille@actionetdemocratie.com
LIMOGES	David MARMONIER - 06 06 42 08 61 • limoges@actionetdemocratie.com
LYON	Guillaume VORS - 06 31 62 99 67 • lyon@actionetdemocratie.com
MARTINIQUE	Farid YAHIAOUI - 06 17 71 65 62 • martinique@actionetdemocratie.com
MAYOTTE	Nicole FEHOKO - +262 693 10 28 81 • adreunion@actionetdemocratie.fr
MONTPELLIER	Nadège GUILLON-OLLIER - 06 76 97 48 65 • montpellier@actionetdemocratie.com
NANCY-METZ	Virginie IFFLY - 06 85 27 42 91 • nancy-metz@actionetdemocratie.com
NANTES	William THIBAUT - 06 61 15 80 97 • nantes@actionetdemocratie.com
NICE	Pierrette PELLEGRINI - 06 74 53 44 70 / Grégoire CIRILLO - 06 88 47 94 23 nice@actionetdemocratie.com
NORMANDIE	Henri LAVILLE - 06 33 92 09 61 • normandie@actionetdemocratie.com
NOUVELLE CALÉDONIE	Fabienne KADOOKA - +687 74 27 46 • fabienne.kadooka@utcfecgc.nc
ORLÉANS - TOURS	Matthieu FAUCHER - 06 79 50 75 66 • orleans-tours@actionetdemocratie.com
PARIS	Annick AZERHAD - 06 64 76 73 58 • paris@actionetdemocratie.com
POITIERS	Corinne MINGAM • poitiers@actionetdemocratie.com
REIMS	Laurent BOUVIER - 07 84 37 01 76 • reims@actionetdemocratie.com
RENNES	Charles CARPENTIER - 06 99 34 64 73 • rennes@actionetdemocratie.com
STRASBOURG	Anne SPICHER - 06 77 95 53 87 / Serge ROSSELLO - 06 59 85 06 34 strasbourg@actionetdemocratie.com
TOULOUSE	Murielle JOUANNY - 06 30 27 01 61 • toulouse@actionetdemocratie.com
VERSAILLES	Majid BENYOUCEF - 07 55 08 72 62 / Cyril DE PINS - 06 10 98 17 62 versailles@actionetdemocratie.com

BIEN COMPRENDRE LE MOUVEMENT...



Les mutations se déroulent en deux phases

- **La phase Inter**, permettant d'obtenir une affectation dans une académie (stagiaires) ou de changer d'académie (titulaires)
- **La phase Intra**, pour demander une affectation sur poste ou zone de remplacement dans l'académie.

La phase Inter

Les candidats à mutation formulent un maximum de 30 vœux portant sur des académies.

Les affectations sont gérées par un algorithme, vous êtes donc affecté par une IA sans intervention humaine dans la plupart des cas.

L'algorithme utilise un barème qui tient compte des priorités fixées par le Ministère et par la législation en vigueur.

Ce barème est calculé par le rectorat pour chaque participant.

L'affectation dans les académies résulte de plusieurs facteurs, dont le barème des candidats et le nombre de possibilités d'entrées dans une académie donnée (fixé par le Ministère).

Le barème

Le barème tient compte de l'ancienneté de carrière et de l'échelon **ainsi que de l'ancienneté de poste.**

Il valorise des situations particulières, en particulier la situation familiale (rapprochement de conjoints, enfants, mutation simultanée) et la situation médicale (dossier médical, dossier handicap).

Des bonifications existent pour les ex-contractuels et les ex-titulaires d'un autre corps.

Nos conseils : pour obtenir tous les points auxquels vous avez droit, en particulier en cas de rapprochement familial, il est essentiel de suivre les règles lors de la formulation des vœux.

Consultez AD/CFE-CGC !

Comme tout se joue au moment du barème, pensez à le vérifier lorsqu'il sera validé (vous serez averti sur iProf).

Le barème peut être contesté, rapprochez-vous d'AD/CFE-CGC.

Insatisfait du résultat ? Vous pouvez faire un recours. Choisissez AD/CFE-CGC pour vous représenter.

BIEN COMPRENDRE LE MOUVEMENT... (SUITE)

L'extension

L'extension est une affectation hors de ses vœux (uniquement pour les stagiaires ou les personnels qui doivent absolument retrouver une affectation en académie).

Lorsque l'algorithme n'a pas trouvé d'académie possible dans la liste des vœux et au barème du candidat, il applique la grille d'extension (voir page...).

Les barres

Les barres sont les barèmes du dernier entrant dans une académie par discipline l'année précédente. Vous les trouverez page...

Ces barres donnent une idée du nombre de points nécessaires, mais elles peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Elles sont purement indicatives et ne suffisent pas à fonder une stratégie.

Prenez conseil auprès d'AD/CFE-CGC.

Le mouvement sur postes spécifiques

En parallèle à l'Inter, il existe un mouvement sur postes spécifiques (BTS, etc.).

Ce mouvement se fait sur dossier, hors barème.

L'affectation sur poste spécifique a toujours priorité sur le mouvement Inter général.

Les postes disponibles sont publiés sur le serveur des mutations. Il convient de suivre la procédure indiquée.

N°	ACADÉMIES	ACADÉMIES LIMITOPHES
1	Paris	Créteil, Versailles
2	Aix-Marseille	Grenoble, Montpellier, Nice, Corse
3	Besançon	Dijon, Lyon, Nancy-Metz, Strasbourg, Reims
4	Bordeaux	Poitiers, Toulouse, Limoges
5	Normandie	Amiens, Versailles, Orléans, Tours, Nantes, Rennes
6	Clermont-Ferrand	Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Toulouse, Orléans-Tours, Limoges
7	Dijon	Besançon, Clermont-Ferrand, Lyon, Orléans-Tours, Reims, Créteil
8	Grenoble	Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier
9	Lille	Amiens
10	Lyon	Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble
11	Montpellier	Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Grenoble, Toulouse, Corse
12	Nancy-Metz	Besançon, Strasbourg, Reims
13	Poitiers	Bordeaux, Nantes, Orléans-Tours, Limoges
14	Rennes	Caen, Nantes
15	Strasbourg	Besançon, Nancy-Metz
16	Toulouse	Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier, Limoges
17	Nantes	Caen, Poitiers, Rennes, Orléans-Tours
18	Orléans-Tours	Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers, Nantes, Rouen, Limoges, Créteil, Versailles
19	Reims	Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Amiens, Créteil
20	Amiens	Lille, Reims, Rouen, Créteil, Versailles
22	Limoges	Bordeaux, Clermont-Ferrand, Poitiers, Toulouse, Orléans-Tours
23	Nice	Aix-Marseille, Corse
24	Créteil	Paris, Dijon, Orléans-Tours, Reims, Amiens, Versailles
25	Versailles	Paris, Orléans-Tours, Amiens, Rouen, Créteil
27	Corse	Aix-Marseille, Montpellier, Nice
28	Réunion	
29	29 ^{ème} Base	
31	Martinique	Guadeloupe
32	Guadeloupe	Martinique
33	Guyane	Paris, Créteil, Versailles
43	Mayotte	

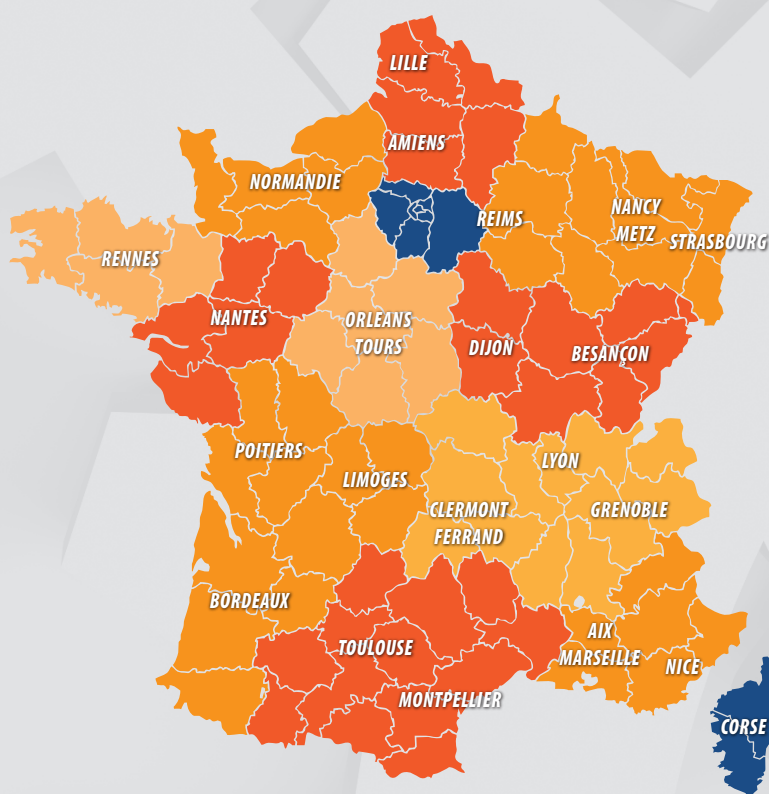


TABLE D'EXTENSION À L'INTER

Ordre d'examen des académies pour la procédure d'extension

Ce tableau établit l'ordre dans lequel sont examinées les académies à partir de l'académie sollicitée en premier vœu. Il se lit colonne par colonne, verticalement.

Exemple : à partir d'un premier vœu pour l'académie de Clermont-Ferrand, le traitement examine les possibilités de nomination dans les académies de Lyon, Limoges, Dijon, Orléans-Tours...

Aix-Marseille	Amiens	Besançon	Bordeaux	Clermont-Ferrand	Corse	Créteil	Dijon	Grenoble	Guadeloupe	Guyane	Lille	Limoges	Lyon	Martinique
Nice	Lille	Strasbourg	Poitiers	Lyon	Nice	Versailles	Besançon	Lyon	Paris	Paris	Amiens	Poitiers	Grenoble	Paris
Montpellier	Normandie	Lyon	Toulouse	Limoges	Aix-Marseille	Orléans- Tours	Reims	Aix-Marseille	Versailles	Versailles	Versailles	Orléans- Tours	Dijon	Versailles
Grenoble	Versailles	Dijon	Limoges	Dijon	Montpellier	Paris	Lyon	Clermont-Ferrand	Créteil	Créteil	Paris	Bordeaux	Clermont-Ferrand	Créteil
Lyon	Paris	Nancy-Metz	Orléans- Tours	Orléans- Tours	Grenoble	Amiens	Créteil	Dijon	Normandie	Normandie	Créteil	Clermont-Ferrand	Besançon	Normandie
Dijon	Créteil	Reims	Nantes	Créteil	Lyon	Lille	Paris	Besançon	Amiens	Amiens	Reims	Toulouse	Paris	Amiens
Paris	Reims	Grenoble	Montpellier	Paris	Dijon	Normandie	Versailles	Paris	Lille	Lille	Normandie	Versailles	Créteil	Lille
Créteil	Nancy-Metz	Créteil	Versailles	Versailles	Paris	Reims	Nancy-Metz	Créteil	Reims	Reims	Nancy-Metz	Paris	Versailles	Reims
Versailles	Strasbourg	Paris	Paris	Montpellier	Créteil	Dijon	Strasbourg	Versailles	Orléans- Tours	Orléans- Tours	Strasbourg	Créteil	Aix-Marseille	Orléans- Tours
Toulouse	Orléans- Tours	Versailles	Créteil	Bordeaux	Versailles	Nancy-Metz	Grenoble	Montpellier	Dijon	Dijon	Orléans- Tours	Nantes	Montpellier	Dijon
Clermont-Ferrand	Dijon	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Grenoble	Toulouse	Lyon	Clermont-Ferrand	Nice	Lyon	Lyon	Dijon	Lyon	Nice	Lyon
Bordeaux	Lyon	Amiens	Aix-Marseille	Toulouse	Bordeaux	Strasbourg	Orléans- Tours	Nancy-Metz	Nantes	Nantes	Lyon	Rennes	Reims	Nantes
Besançon	Nantes	Lille	Nice	Besançon	Clermont-Ferrand	Besançon	Aix-Marseille	Strasbourg	Nancy-Metz	Nancy-Metz	Nantes	Normandie	Nancy-Metz	Nancy-Metz
Nancy-Metz	Poitiers	Normandie	Rennes	Poitiers	Besançon	Nantes	Montpellier	Reims	Strasbourg	Strasbourg	Poitiers	Amiens	Strasbourg	Strasbourg
Strasbourg	Clermont-Ferrand	Orléans- Tours	Normandie	Aix-Marseille	Nancy-Metz	Clermont-Ferrand	Nice	Toulouse	Besançon	Besançon	Clermont-Ferrand	Lille	Limoges	Besançon
Reims	Grenoble	Aix-Marseille	Amiens	Nice	Strasbourg	Poitiers	Normandie	Amiens	Poitiers	Poitiers	Grenoble	Dijon	Toulouse	Poitiers
Poitiers	Rennes	Montpellier	Lille	Normandie	Reims	Rennes	Amiens	Lille	Rennes	Rennes	Rennes	Reims	Bordeaux	Rennes
Orléans- Tours	Limoges	Nice	Dijon	Amiens	Poitiers	Grenoble	Lille	Normandie	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Limoges	Nancy-Metz	Amiens	Clermont-Ferrand
Limoges	Besançon	Nantes	Lyon	Lille	Orléans- Tours	Limoges	Limoges	Orléans- Tours	Grenoble	Grenoble	Besançon	Strasbourg	Lille	Grenoble
Amiens	Bordeaux	Poitiers	Grenoble	Reims	Limoges	Aix-Marseille	Nantes	Limoges	Limoges	Limoges	Bordeaux	Besançon	Normandie	Limoges
Lille	Toulouse	Limoges	Reims	Nancy-Metz	Amiens	Bordeaux	Poitiers	Bordeaux	Aix-Marseille	Aix-Marseille	Toulouse	Grenoble	Orléans- Tours	Aix-Marseille
Normandie	Montpellier	Rennes	Nancy-Metz	Strasbourg	Lille	Montpellier	Bordeaux	Poitiers	Bordeaux	Bordeaux	Montpellier	Montpellier	Poitiers	Bordeaux
Nantes	Aix-Marseille	Toulouse	Strasbourg	Nantes	Normandie	Nice	Toulouse	Nantes	Montpellier	Montpellier	Aix-Marseille	Aix-Marseille	Nantes	Montpellier
Rennes	Nice	Bordeaux	Besançon	Rennes	Nantes	Toulouse	Rennes	Rennes	Nice	Nice	Nice	Nice	Rennes	Nice
									Toulouse	Toulouse				Toulouse

Mayotte	Montpellier	Nancy-Metz	Nantes	Nice	Normandie	Orléans-Tours	Paris	Poitiers	Reims	Rennes	Réunion	Strasbourg	Toulouse	Versailles
Paris	Toulouse	Strasbourg	Rennes	Aix-Marseille	Versailles	Versailles	Versailles	Orléans- Tours	Créteil	Nantes	Paris	Nancy-Metz	Montpellier	Normandie
Versailles	Aix-Marseille	Reims	Poitiers	Montpellier	Amiens	Créteil	Créteil	Nantes	Nancy-Metz	Normandie	Versailles	Reims	Bordeaux	Créteil
Créteil	Grenoble	Besançon	Normandie	Grenoble	Orléans- Tours	Paris	Normandie	Limoges	Amiens	Versailles	Créteil	Besançon	Limoges	Paris
Normandie	Lyon	Créteil	Orléans- Tours	Lyon	Nantes	Dijon	Amiens	Bordeaux	Paris	Paris	Normandie	Dijon	Aix-Marseille	Orléans-Tours
Amiens	Nice	Paris	Bordeaux	Dijon	Rennes	Poitiers	Lille	Versailles	Versailles	Créteil	Amiens	Créteil	Clermont-Ferrand	Amiens
Lille	Clermont-Ferrand	Versailles	Versailles	Paris	Créteil	Clermont-Ferrand	Reims	Paris	Lille	Orléans-Tours	Lille	Paris	Poitiers	Lille
Reims	Bordeaux	Dijon	Paris	Créteil	Paris	Limoges	Orléans- Tours	Créteil	Strasbourg	Poitiers	Reims	Versailles	Orléans-Tours	Nantes
Orléans- Tours	Dijon	Lille	Créteil	Versailles	Lille	Nantes	Dijon	Rennes	Dijon	Amiens	Orléans-Tours	Lille	Versailles	Poitiers
Dijon	Créteil	Amiens	Limoges	Toulouse	Reims	Normandie	Lyon	Toulouse	Besançon	Lille	Dijon	Amiens	Paris	Rennes
Lyon	Paris	Lyon	Amiens	Bordeaux	Dijon	Amiens	Nantes	Clermont-Ferrand	Lyon	Bordeaux	Lyon	Lyon	Créteil	Dijon
Nantes	Versailles	Grenoble	Lille	Clermont-Ferrand	Poitiers	Lille	Nancy-Metz	Normandie	Orléans-Tours	Limoges	Nantes	Grenoble	Nice	Reims
Nancy-Metz	Limoges	Normandie	Toulouse	Besançon	Nancy-Metz	Reims	Strasbourg	Amiens	Normandie	Dijon	Nancy-Metz	Normandie	Nantes	Lyon
Strasbourg	Poitiers	Orléans- Tours	Dijon	Nancy-Metz	Strasbourg	Rennes	Besançon	Lille	Grenoble	Clermont-Ferrand	Strasbourg	Orléans-Tours	Grenoble	Nancy-Metz
Besançon	Orléans- Tours	Aix-Marseille	Lyon	Strasbourg	Besançon	Lyon	Poitiers	Dijon	Aix-Marseille	Lyon	Besançon	Clermont-Ferrand	Lyon	Strasbourg
Poitiers	Besançon	Nice	Clermont-Ferrand	Reims	Limoges	Nancy-Metz	Rennes	Lyon	Nice	Grenoble	Poitiers	Aix-Marseille	Dijon	Besançon
Rennes	Normandie	Clermont-Ferrand	Grenoble	Poitiers	Clermont-Ferrand	Strasbourg	Clermont-Ferrand	Montpellier	Clermont-Ferrand	Reims	Rennes	Montpellier	Normandie	Clermont-Ferrand
Clermont-Ferrand	Amiens	Nantes	Montpellier	Orléans- Tours	Lyon	Besançon	Grenoble	Reims	Nantes	Nancy-Metz	Clermont-Ferrand	Nice	Amiens	Grenoble
Grenoble	Lille	Poitiers	Reims	Limoges	Grenoble	Bordeaux	Limoges	Nancy-Metz	Rennes	Strasbourg	Grenoble	Nantes	Lille	Limoges
Limoges	Reims	Limoges	Nancy-Metz	Amiens	Bordeaux	Toulouse	Aix-Marseille	Strasbourg	Poitiers	Besançon	Limoges	Poitiers	Rennes	Bordeaux
Aix-Marseille	Nancy-Metz	Montpellier	Strasbourg	Lille	Toulouse	Grenoble	Bordeaux	Besançon	Limoges	Toulouse	Aix-Marseille	Rennes	Reims	Aix-Marseille
Bordeaux	Strasbourg	Rennes	Besançon	Normandie	Montpellier	Aix-Marseille	Montpellier	Grenoble	Montpellier	Montpellier	Bordeaux	Limoges	Nancy-Metz	Montpellier
Montpellier	Nantes	Bordeaux	Aix-Marseille	Nantes	Aix-Marseille	Montpellier	Nice	Aix-Marseille	Bordeaux	Aix-Marseille	Montpellier	Bordeaux	Strasbourg	Nice
Nice	Rennes	Toulouse	Nice	Rennes	Nice	Nice	Toulouse	Nice	Toulouse	Nice	Nice	Toulouse	Besançon	Toulouse
Toulouse									Toulouse					

SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT DES DEMANDES POUR LE MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Le barème tient compte de l'ancienneté de carrière et de l'échelon **ainsi que de l'ancienneté de poste.**

Il valorise des situations particulières, en particulier la situation familiale (rapprochement de conjoints, enfants, mutation simultanée) et la situation médicale (dossier médical, dossier handicap).

Des bonifications existent pour les ex-contractuels et les ex-titulaires d'un autre corps.

Nos conseils : pour obtenir tous les points auxquels vous avez droit, en particulier en cas de rapprochement familial, il est essentiel de suivre les règles lors de la formulation des vœux. **Consultez AD/CFE-CGC !**

Comme tout se joue au moment du barème, pensez à le vérifier lorsqu'il sera validé (vous serez averti sur iProf). Le barème peut être contesté, rapprochez-vous d'AD/CFE-CGC.

ANCIENNETÉ	
Ancienneté dans le poste actuel au 31/08/2026	20 points par an + 50 points par tranche de 4 ans
Échelon au 31/08/2025 (ou au 1/09/25 si reclassement)	7 points par échelon (minimum 14 points)
Hors-classe :	Certifiés/PLP : 56 points ; agrégés : 63 points ; classe exceptionnelle : 77 points Au dernier échelon (ou 2 ans dans 4e échelon pour les agrégés) : 105 points forfaitaires
REP ET REP+	
REP, REP+, politique ville pendant 5 ans et plus au 31/08/2026	200 à 400 points (voir tableau en page 7)
PROFESSEURS STAGIAIRES	
Tous les stagiaires	0.1 pt sur l'académie de stage ou de concours
Stagiaires année en cours (ou 2 dernières années si la bonification n'a pas été utilisée)	10 points sur le 1 ^{er} vœu (optionnel)
Ex-contractuels (certifiés, agrégés, PLP, CPE, psy-EN), Mi-SE, aides-éducateurs	- 150 points 1 - 165 avec reclassement au 4 ^{ème} échelon - 180 avec reclassement au 5 ^{ème} échelon ou plus
SITUATION MÉDICALE	
Situation médicale grave ou handicap affectant l'agent, un enfant, le conjoint	1000 points sur dossier
RQTH	100 points sur tous les vœux sauf sur le vœu bonifié à 1000 points si applicable
SITUATIONS ET AFFECTATIONS PARTICULIÈRES	
Affectation Mayotte 5 ans ou plus	1000 points
Affectation Guyane 5 ans ou plus	100 points
Affectation POP ou CLA 3 ans ou plus	120 points
Vœu Mayotte DOM	1000 points sur le vœu (avec justificatif CIMM)
Vœu unique Corse (les demandes doivent être consécutives), sauf stagiaire ex-contractuel Corse (1400 points sur vœu unique).	- 600 points première demande - 800 points 2 ^{ème} demande - 1 000 points 3 ^{ème} demande
Vœu préférentiel en 1 ^{er} vœu	20 points par an à partir de la 2 ^{ème} année (plafond 100 points)
SITUATION FAMILIALE ET RAPPROCHEMENTS DE CONJOINTS	
Rapprochement de conjoints sur l'académie du conjoint et les académies : 1 ^{er} vœu résidence professionnelle ou privée du conjoint	150,2 points
Affectations professionnelles dans des académies limitrophes, mais des départements non limitrophes	50 points
Affectations professionnelles dans des académies non limitrophes	100 points
Séparation	95 à 600 points (voir tableau en page 7)
Enfants à charge (si moins de 18 ans au 31/08/26)	100 points par enfant
Autorité parentale conjointe des ex-conjoints : académie de résidence de l'ex-conjoint en 1 ^{er} vœu et académies limitrophes	250.2 points pour un enfant et 100 points par enfant supplémentaire
Mutation simultanée (obligatoirement 2 titulaires ou 2 stagiaires, pas de simultanée entre un stagiaire et un titulaire)	80 points

SYNTHÈSE DES CRITÈRES DE CLASSEMENT DES DEMANDES POUR LE MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE (SUITE)

OBJET	POINTS ATTRIBUÉS	OBSERVATIONS
Éléments communs pris en compte dans le classement		
Ancienneté de service	Classe normale : 14 points du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon. + 7 points par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon.	Échelons acquis au 31 août 2025 par promotion et au 1 ^{er} septembre 2025 par classement initial ou reclassement.
	Hors classe : 56 points forfaitaires ou 63 points pour les agrégés. + 7 points par échelon de la hors-classe.	Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
	Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires. + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle.	Bonification plafonnée à 105 points, les agrégés de classe exceptionnelle au 3 ^{ème} échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
Ancienneté dans le poste	20 points par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire. + 50 points par tranche de 4 ans.	Les années de stage ne sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de poste (forfaitairement pour une seule année) que pour les fonctionnaires stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels gérés par le service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire de la DGRH.

Le tableau suivant précise les différents cas de figure pouvant se présenter dans le cadre du rapprochement de conjoint, avec mention pour chacun des années de séparation retenues et des bonifications afférentes :

CONGÉ PARENTAL OU DISPONIBILITÉ POUR SUIVRE LE CONJOINT						
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années et +
Activité	0 année	0 année 0 points	½ année 95 points	1 année 190 points	1 année ½ 285 points	2 années 325 points
	1 année	1 année 190 points	1 année ½ 285 points	2 années 325 points	2 années ½ 420 points	3 années 475 points
	2 années	2 années 325 points	2 années ½ 420 points	3 années 475 points	3 années ½ 570 points	4 années 600 points
	3 années	3 années 475 points	3 années ½ 570 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points
	4 années et +	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points	4 années 600 points

Pour la lecture du tableau, il convient d'une part de considérer le nombre d'années pendant lesquelles l'agent séparé de son conjoint est en activité et d'autre part de cumuler les années pendant lesquelles l'agent séparé est soit en congé parental soit en disponibilité pour suivre le conjoint.

• Si l'établissement n'était pas précédemment classé APV

Classements	5 ans et plus
- Rep+ - Politique de la ville	400 points
Rep	200 points

• Établissement en CLA (Contrat Local d'Accompagnement)

Bonification de 120 points à partir de trois ans au 31/08/2025.

Mobilité des IEN et des IPR

La mobilité des personnels est organisée par l'administration centrale du MENJS, en liaison avec les services compétents.
Le droit à la mobilité a été consacré par la loi n° 2009-P72 du 3 août 2009.
Le ministère préconise une stabilité de poste de 3 ans sauf dans certaines situations qui relèvent des priorités légales.
Le traitement des demandes tient compte de l'avis du recteur ainsi que du supérieur hiérarchique.

Remarques pour la formulation des vœux :

- Pour les IA-IPR, le nombre de vœux est limité à 5 académies.
- Pour les IEN, le nombre de vœux est limité à 6 dans chaque spécialité de poste.

Les priorités légales sont les mêmes pour tous les corps (Rapprochement du conjoint, Handicap, CIMN, Suppression de poste).
Article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Pour plus de précisions, consultez le lien ci-dessous :
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo39-0>

Les dates des postes vacants seront communiquées ultérieurement dans le BO qui paraîtra en février 2026.



**POSTES SPÉCIFIQUES 2026 : PLP, ARTS APPLIQUÉS, À COMPÉTENCES PARTICULIÈRES, BTS,
SECTIONS INTERNATIONALES, EPS, DDFPT (Directeur Délégué Aux Formations Professionnelles et Technologiques)*...
POSTES À PROFIL (POP) 2026**

à compléter et retourner à

Action & Démocratie CFE-CGC, M Farid YAHIAOUI

4 rue du Général de Gaulle - BP16 - 62880 ANNAY SOUS LENS

Tél. 06 17 71 65 62 - Courriel : contact@actionetdemocratie.com ou mutation@actionetdemocratie.com

☐ Agrégé(e) ☐ Certifié(e) ☐ PLP

Discipline

Nom Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance / /

Adresse, N° Rue

Code Postal Ville

Tél. courriel

Mise à jour des CV sur I-Prof

VŒUX SUR I-Prof

*Établissements ou académies,
départements, communes*

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

**S'adresse aux titulaires et aux enseignants
inscrits sur une liste d'aptitude rectorale.
Circulaire DGRH B1- n° 2017-137 du 11 octobre 2017.*

Affectation Ministérielle actuelle

Établissement

Commune

Département

Académie

☐ Candidat(e) à une 1^{ère} affectation

*Date de titularisation

*DISCIPLINE demandée

☐ Affectation

*Date d'affectation

*DISCIPLINE

CV actualisé dans I-Prof (rubrique « Mon CV ») et lettre de motivation en ligne
Arts appliqués : CD ou DVD gravé avec fichiers montrant les compétences
pour assurer l'enseignement sur les postes demandés .

DDFPT : Dans I-Prof, actualiser « Mon CV » et rédiger la lettre de motivation.

Pas d'envoi papier : confirmation et justificatifs à déposer
via **SIAM / Colibris** dès **27 novembre 2025**.

DDFPT - Chef d'établissement : avis intégré dans I-Prof ;
CV et lettre à jour dans « Mon CV » simultanément à la saisie des vœux.

**POP : joindre CV et lettre de motivation dans I-Prof / SIAM
au moment de la saisie des vœux (5-26 nov. 2025).**

**Auditions en visioconférence par la commission de sélection
du 1^{er} décembre 2025 au 27 janvier 2026.**

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 1

Mouvement inter académique 2026

☐ Agrégé(e) ☐ Certifié(e) ☐ PLP Discipline ☐ CPE ☐ PSY
☐ Titulaire ☐ Hors Classe ☐ Stagiaire

Nom Nom de naissance
 Prénom Date de Naissance
 Adresse, N° Rue
 Code Postal Ville
 Tél. courriel

Situation Familiale

☐ Célibataire ☐ Marié(e) depuis le ☐ Pacs depuis le

Nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2026

Profession du conjoint depuis le
 • Commune d'installation professionnelle Dépt
 • Commune de résidence privée Dépt
 • Si enseignant, corps Discipline
 • Date de début de la séparation administrative

Avez-vous déposé un dossier médical ? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous en

☐ Congé parental, depuis le ☐ Disponibilité, depuis le
☐ Détachement, Com, depuis le ☐ Autre fonction, depuis le

Stagiaire (ou ex-stagiaire 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026)

Utilisez vous cette année les 10 points (valables 3 ans) sur le premier vœu ? ☐ Oui ☐ Non

Titulaire

Affectation ministérielle actuelle. Date d'affectation
☐ Établissement
☐ Commune
☐ Département Académie
☐ Titulaire remplaçant (ou TA) depuis le
☐ Affecté(e) à titre provisoire depuis le

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 2

Calculez votre barème Inter-académique 2026

1 • ANCIENNETÉ DE SERVICE • Échelon acquis au 31/08/2025 pour les stagiaires et au 31/08/2026 pour les titulaires

- 7 pts par échelon (mini 14 pts)
- Hors-classe : échelon x 7 + 56 pts ou + 63 pts (agrégés) ou (+105 pts agrégés à partir de 3 ans dans le 4^{ème} échelon).....
- Classe exceptionnelle : échelon x 7 + 77 pts (maxi 105 pts).....

2 • ANCIENNETÉ DE POSTE POUR LE TITULAIRE

- Par année dans le poste actuel : + 20 pts.
- Majoration de 50 pts tous les 4 ans
- **Cas particuliers :**
- a) Vœu préférentiel : 20 pts par an (à partir de la 2^{ème} année : plafonnée à 100 pts, sauf pour ceux ayant obtenu plus en 2018)
- b) En disponibilité : retenir l'ancienneté précédente, 20 pts x..... =
- c) En détachement à l'étranger (cumul des services successifs) : 20 pts x..... =
- d) Congé parental : l'ancienneté dans le poste est retenue
- e) ATP : cette année + l'ancienneté du poste précédent, 20 pts x..... =
- f) Après 5 ans dans l'académie de Mayotte ou de Guyane : 100 pts sur tous les vœux.....

3 • ANCIENNETÉ DE POSTE POUR LE STAGIAIRE

- + 0,1 sur l'académie de stage et/ ou d'inscription au concours.....
- Stagiaire ex contractuel, MA, AED... : jusqu'au 3^{ème} éch. : 150 pts • 4^{ème} éch. : 165 pts • à partir du 5^{ème} éch. : 180 pts.....
- Autre stagiaire (2023/24, 2024/25, 2025/26) : 10 pts (facultatif) sur le 1^{er} vœu
- Précédemment titulaire fonction publique sur l'académie d'origine : 1000 pts.....

4 • RAPPROCHEMENT DE CONJOINT • Date limite de mariage ou de pacs au 31/08/2024

- 150,2 pts sur l'académie et les académies limitrophes (1^{er} vœu sur l'académie de résidence prof. ou privé du conjoint)
- Enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/2025 ou à naître déclaré au plus tard le 31/12/ 2024 : + 100 pts par enfant

5 • AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

- 250,2 pts sur l'académie et les académies limitrophes (1^{er} vœu sur l'académie de résidence prof. de l'autre parent)
- Enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/2025 + 100 pts par enfant à partir du 2^{ème}

6 • MAJORATION POUR ANNÉE DE SÉPARATION (à partir de 6 mois effectifs)

- attention, sauf pour 75, 92, 93, 94 considérés comme un seul département
- 1 an : 190 pts / 2 ans : 325 pts / 3 ans : 475 pts / 4 ans et plus 600 pts
- Si en congé parental/ disponibilité pour suivre le conjoint
- 1 an : 95 pts / 2 ans : 190 pts / 3 ans : 285 pts / 4 ans et plus : 325 pts
- **Bonifications ci-dessus + 100 pts sur vœu académie non limitrophe ou + 50 pts sur département non limitrophe d'une académie limitrophe**

7 • MUTATION SIMULTANÉE DE DEUX CONJOINTS TITULAIRES OU DEUX CONJOINTS STAGIAIRES

- 80 pts sur le vœu de l'académie et les académies limitrophes

8 • PRIORITÉS

- Handicap reconnu (MDPH) du participant, de son conjoint ou d'un enfant 1000 pts
- **Personnel recruté au titre de l'obligation d'emploi, 100 pts sur tous les vœux non bonifiés par les 1000 pts**
- Pour un personnel en réintégration après disponibilité ou détachement : 1000 pts

9 • DOM ou MAYOTTE

- Avec justificatif de CIMM : 1000 pts sur vœu académique mis en 1^{er} rang . (voir annexe II du BO).....

10 • MAYOTTE ou GUYANE

- Sur tous les vœux dès 5 ans en continu au 31/08/2026 ==> Mayotte : 1000 pts ou Guyane : 200 pts

11 • VŒU UNIQUE CORSE

- 2^{ème} demande : + 800 pts et 3^{ème} demande : + 1000 pts.....
- Stagiaire en situation en Corse ex-non titulaire : + 1400 pts. ou 600 pts si non ex non titulaire

12 • REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) anciennement APV

- en REP + et en établissement relevant de la politique de la ville pour 5 ans 400 pts ou en REP pour 5 ans 200 pts.....

13 • CLA (Contrat Local d'Accompagnement)

- Bonification de 120 pts à partir de 3 ans au 31/08/2026.....

14 • POP (Contrat Local d'Accompagnement)

- Bonification de 120 pts à partir de 3 ans au 31/08/2026.....

TOTAL en fonction des vœux



DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 3

Votre demande : vos vœux et votre barème (points)

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

7.....

8.....

9.....

10.....

11.....

12.....

13.....

14.....

15.....

16.....

17.....

18.....

19.....

20.....

21.....

22.....

23.....

24.....

25.....

26.....

27.....

28.....

29.....

30.....

Le.....

Signature

DOSSIER À COMPLÉTER ET À ENVOYER AU RESPONSABLE ACADÉMIQUE (cf. page 3) - PAGE 4

Pièces justificatives à produire

Toute situation doit être effective depuis le 1^{er} septembre 2025.

Pièces à produire dans toutes les situations correspondantes

- ☐ Copie des arrêtés ministériels d'affectation (TZR aussi)
- ☐ Copie de l'arrêté fixant le classement d'échelon au 01/09/2025 (stagiaires) ou au 31/08/2025 (titulaires)
- ☐ Copie des éléments pris en compte dans le reclassement (pour stagiaires)
- ☐ Attestation d'affectation en établissement classé ZEP, sensible, violence ou APV
- ☐ Justificatif de l'année de suppression de poste par mesure de carte scolaire
- ☐ Justificatif de service national
- ☐ Justificatif d'invalidité RQTH ou reconnaissance handicap (MDPH) ou maladie grave d'un enfant
- ☐ Justificatif de stagiaire en 2023/24, 2024/25, 2025/26
- ☐ Justificatif originaire du DOM

Pièces complémentaires à fournir dans toutes les situations familiales

- ☐ Photocopie du livret de famille ou certificat de mariage ou Pacs avant le 31/08/2025
- ☐ ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée au plus tard le 31/12/2025
- ☐ ou extrait d'acte de naissance
- ☐ Pacs : avis d'imposition commune pour 2024
(ou déclaration sur l'honneur d'imposition commune si pacsé(e) du 01/01/2024 au 01/09/2025)
- ☐ Décision de justice confiant la garde (alternée) de l'enfant
- ☐ Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, titre de propriété...)
- ☐ Attestation d'activité professionnelle du conjoint
(elle n'a pas à être produite si le conjoint a un Numen : enseignant, CPE, COP).

Ce peut être :

- ☐ un certificat d'exercice délivré par l'employeur
- ☐ une attestation d'inscription au répertoire des métiers (artisan, commerçant)
- ☐ un certificat d'inscription au conseil départemental de l'ordre (profession libérale)
- ☐ une attestation délivrée par la mairie
- ☐ une attestation d'inscription à la Mutualité sociale agricole
- ☐ une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle
- ☐ en cas de chômage : fournir une attestation récente d'inscription à « Pôle emploi » et une attestation du dernier employeur
- ☐ un justificatif de chèques emplois-services.

CPE-EPS 2025

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 toutes disciplines 2nd degré - Page 1

	CPE	EPS
AIX-MARSEILLE	413.2	650
AMIENS	14	24
BESANCON	271.1	604.3
BORDEAUX	409	1028.2
CLERMONT-FERRAND	264.2	716.2
CORSE	NC 1 entrant	1785
CRETEIL	14	14
DIJON	121	454.2
GRENOBLE	162	805.2
GUADELOUPE	1443.3	1198
GUYANE	14	14
LILLE	171	54
LIMOGES	305	709.2
LYON	145	636.2
MARTINIQUE	1629	753
MAYOTTE	42	14
MONTPELLIER	717.2	772.2
NANCY-METZ	21	24.1
NANTES	212	811.2
NICE	299	409
NORMANDIE	193	158
ORLEANS-TOURS	24	24.1
PARIS	171.1	24
POITIERS	215	616.2
REIMS	174.3	31.1
RENNES	698	1075
REUNION	1495.2	1609.2
STRASBOURG	174.3	354.3
TOULOUSE	375.3	806.2
VERSAILLES	14	14

	P0080 DOCUMENT. LP	P0210 LETTRES - HISTOIRE	P0221 LETTRES - ALLEMAND	P0222 LETTRES - ANGLAIS	P0223 LETTRES - ARABE	P0226 LETTRES - ESPAGNOL	P1315 MATHS SC. PHYSIQUES	P0096 PREV SECU	P2100 GÉNIE INDUST. BOIS	P2200 GÉNIE INDUST. TEXTILE	P2400 GÉNIE INDUST. OPT. STRUCT. METALL.	P2450 GÉNIE INDUST. CONS. R. CARR.
AIX-MARSEILLE	X	321.3	X	601.2	X	NC 1 entrant	439.2	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X
AMIENS	X	193	X	21	X	14	323	X	NC 1 entrant	62	492.2	28.1
BESANCON	X	1044	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	309.3	X	NC 1 entrant	X	X	X
BORDEAUX	X	629.2	X	678	X	670.2	723.2	X	NC 1 entrant	-	X	X
CLERMONT-FERRAND	X	437	X	NC 1 entrant	X	X	511.3	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X
CORSE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CRETEIL	X	14	X	14	X	14.1	14	X	NC 1 entrant	14	X	NC 1 entrant
DIJON	X	215	X	NC 1 entrant	X	X	222	X	X	X	X	X
GRENOBLE	X	178	X	229.1	X	X	285.2	X	NC 1 entrant	193	406.3	X
GUADELOUPE	X	1543.3	X	1585	X	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X
GUYANE	X	185	X	365	X	X	521.3	X	X	X	X	X
LILLE	X	343.3	X	321.3	X	199	579.3	X	488.2	NC 1 entrant	552.2	446
LIMOGES	X	780	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	X
LYON	X	193	X	158	X	472.3	171	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant
MARTINIQUE	X	1386.3	X	2465.3	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	X
MAYOTTE	X	61	X	34	X	81	14	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
MONTPELLIER	X	680.2	X	1205	X	X	649.2	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X
NANCY-METZ	X	206	X	NC 1 entrant	X	X	55	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
NANTES	X	656.2	14.00	NC 1 entrant	X	-	578	X	404	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
NICE	X	370	X	X	X	X	678	X	X	NC 1 entrant	X	X
NORMANDIE	X	645	X	161	X	102	218	X	210	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
ORLEANS-TOURS	X	527	X	66.1	X	49	14	X	X	X	X	NC 1 entrant
PARIS	X	193.1	X	298.2	X	193.1	164	X	X	96	X	X
POITIERS	X	586.2	X	NC 1 entrant	X	X	458	X	X	X	X	X
REIMS	X	171.1	X	41	X	X	24.1	X	163	X	X	X
RENNES	X	776.2	X	639	X	X	564.2	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X
REUNION	X	1372.3	X	3030.2	X	X	X	X	1236.1	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant
STRASBOURG	X	171	X	271.2	X	X	171	X	X	X	X	X
TOULOUSE	X	672.3	24.10	219	X	NC 1 entrant	809	X	NC 1 entrant	X	X	NC 1 entrant
VERSAILLES	X	21	X	21	X	14	14	X	42	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 toutes disciplines 2nd degré - Page 2

	P3010 GÉNIE CIVIL OPT. CONST. ÉCONOMIE	P3013 CALCUL TOPOGRAPHIQUE	P3020 GÉNIE CIVIL (opt. const réalis. Ouvr.)	P3024 TAILLEUR DE PIERRE	P3028 PEINTURE - REVÊTEMENT	P3100 GÉNIE THERMIQUE	P4100 GÉNIE MÉCANIQUE CONSTRUCTION	P4200 GÉNIE MÉCANIQUE PRODUCT.	P4500 GÉNIE MÉCANIQUE MAINT. VÉHICULES	P4550 GÉNIE MÉCA. SYST. MÉCAN. AUTOMAT.	P5100 GÉNIE ÉLECT. OPT. ÉLECTRON.	P5200 GÉNIE ÉLECT. OPT. ÉLECTROTECH.	P6100 IND. GRAPHIQUE
AIX-MARSEILLE	81	X	X	X	NC 1 entrant	769.3	219	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	28	X
AMIENS	42.1	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	42.1	NC 1 entrant	NC 1 entrant	1215.1	X
BESANCON	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	21	X
BORDEAUX	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	42	NC 1 entrant	794	X	579.3	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
CLERMONT-FERRAND	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	379.3	X	X	X	X
CORSE	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X
CRETEIL	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	69	21.1	X	X	63.1	35	NC 1 entrant	21	X
DIJON	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	NC 1 entrant	X	X	X
GRENOBLE	676.3	X	NC 1 entrant	X	250.1	611.2	145	X	NC 1 entrant	X	X	NC 1 entrant	X
GUADELOUPE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X
GUYANE	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X
LILLE	229.1	X	NC 1 entrant	X	572.3	35	NC 1 entrant	X	302.3	223.3	229.1	1962.3	X
LIMOGES	X	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	63	X	X	NC 1 entrant	X
LYON	X	X	X	X	X	49.1	NC 1 entrant	X	49	NC 1 entrant	X	572.3	X
MARTINIQUE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1396	X
MAYOTTE	193.1	X	56	X	X	151	X	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
MONTPELLIER	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	151	X
NANCY-METZ	X	X	222.1	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	X
NANTES	X	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	NC 1 entrant	X
NICE	NC 1 entrant	X	X	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	NC 1 entrant	X
NORMANDIE	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	236	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
ORLEANS-TOURS	NC 1 entrant	X	X	X	533.3	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
PARIS	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
POITIERS	X	X	X	X	X	X	X	X	652.2	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
REIMS	NC 1 entrant	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	X	496.2	X
RENNES	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	472.2	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
REUNION	X	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	3972.2	X	X	NC 1 entrant	X
STRASBOURG	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	179	285	X
TOULOUSE	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	527	X	X	222	NC 1 entrant	NC 1 entrant	34	X
VERSAILLES	NC 1 entrant	X	292.2	X	NC 1 entrant	X	572.3	X	28	X	222.1	49	X

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 toutes disciplines 2nd degré - Page 3

	P6150 IMPRESSION	P6310 COND. ROUTIER	P6971 FLEURISTE	P6500 ARTS APPLIQUES	P7140 HORTICUL.	P7200 BIOTECHNOLOGIE	P7300 SCIENCES & TECHN. MÉDICO-SOC.	P7410 ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE	P7420 COIFFURE	P8013 ÉCO. GESTION VENTE	P8038 ÉCO. GESTION TRANSPORT LOGIS	P8039 ÉCO. GESTION ADM.	P8510 HOTEL. REST. ORGA. PROD. CULIN.	P8520 HOTEL. REST. OPT SERV. COMMERC.
AIX-MARSEILLE	X	NC 1 entrant	X	892.2	X	451.2	1543.3	X	X	786.2	X	X	222	X
AMIENS	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	521.3	539.3	X	X	579.3	X	X	NC 1 entrant	485.2
BESANCON	X	NC 1 entrant	X	696.3	X	593.2	572.2	X	X	812.2	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant
BORDEAUX	X	49.1	X	225	X	475.2	785.3	X	X	657.2	NC 1 entrant	NC 1 entrant	193	623.2
CLERMONT-FERRAND	X	X	X	X	X	472.3	X	X	X	321.2	X	914.2	49	475.2
CORSE	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X	X	1281	X	X	X	X
CRETEIL	X	572.3	X	14	X	14	14	X	X	215.1	X	206.2	14	NC 1 entrant
DIJON	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	543.3	NC 1 entrant	X	X	432.2	X	X	28	NC 1 entrant
GRENOBLE	X	350	X	762.3	X	635.3	1399.2	X	X	470.2	X	246	336.1	862.3
GUADELOUPE	X	X	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant
GUYANE	X	X	X	NC 1 entrant	X	222.1	116	X	X	265	X	X	171.1	X
LILLE	X	465.3	X	554.3	X	744.2	1766.2	X	X	1258	X	X	565.3	561.3
LIMOGES	X	X	X	X	X	354.2	X	X	X	285.2	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	245
LYON	X	45.1	X	399.2	X	89	549.3	X	X	463.3	X	NC 1 entrant	821.2	645
MARTINIQUE	X	X	X	535.2	X	1506	175	X	X	1292	NC 1 entrant	X	X	222
MAYOTTE	X	X	X	NC 1 entrant	X	164.1	90	X	X	35	X	NC 1 entrant	76	NC 1 entrant
MONTPELLIER	X	X	X	852.2	X	729	1075	X	X	916.2	X	X	236	248
NANCY-METZ	X	123	X	NC 1 entrant	X	164.1	343.3	X	X	215	NC 1 entrant	X	371.3	28
NANTES	X	578.3	X	385.2	X	199.2	174.3	X	X	236.1	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
NICE	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	239	NC 1 entrant	X	X	589.2	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X
NORMANDIE	X	NC 1 entrant	X	171	X	164	X	X	X	711.2	X	NC 1 entrant	X	669.2
ORLEANS-TOURS	X	676.3	X	164	X	278.2	14	X	X	215	X	35	NC 1 entrant	486.3
PARIS	X	NC 1 entrant	X	749	X	235.1	491.2	X	X	306.2	X	252	X	X
POITIERS	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	572.3	486.2	X	X	320.2	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant
REIMS	X	NC 1 entrant	X	229.1	X	21	NC 1 entrant	X	X	482.2	NC 1 entrant	X	149	14
RENNES	X	X	X	NC 1 entrant	X	164	NC 1 entrant	X	X	514.2	X	X	589.2	X
REUNION	X	X	X	X	X	1378.2	NC 1 entrant	X	X	2487	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X
STRASBOURG	X	603.3	X	NC 1 entrant	X	392.2	NC 1 entrant	X	X	516.2	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant
TOULOUSE	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	678.3	X	X	666.2	NC 1 entrant	X	181.3	762.3
VERSAILLES	X	NC 1 entrant	X	14	X	14	14	X	X	14	70	14	42	28

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 Certifiés-Agrégés et PsyEN - Page 1

	L0080 DOCUMENTATION	L0100 PHILOSOPHIE	L0201 LETTRES CLASSIQUES	L0202 LETTRES MODERNES	L0421 ALLEMAND	L0422 ANGLAIS	L0423 ARABE	L0424 CHINOIS	L0426 ESPAGNOL	L0428 HÉBREU
AIX-MARSEILLE	385.2	323	21	114	521.2	21	X	14	425.2	X
AMIENS	24.1	14	14	14	14	24	X	X	21	X
BESANCON	274.3	14	28	28	28	61	NC 1 entrant	X	325	X
BORDEAUX	575.2	365.3	941.2	218	580.2	171.1	NC 1 entrant	193	1038.2	X
CLERMONT-FERRAND	855.2	14	449	330	625.2	178	X	X	686.2	X
CORSE	NC 1 entrant	62	X	1199.2	X	1366.2	X	X	1 685	X
CRETEIL	14	24.1	14	14	164.1	14	X	X	14	X
DIJON	171	14	572.2	54	542.3	24	NC 1 entrant	215.1	199.2	X
GRENOBLE	478.2	41	54	171.1	151	14.1	X	NC 1 entrant	425	X
GUADELOUPE	NC 1 entrant	51	24	1193.1	X	1468.3	X	X	1 605	X
GUYANE	48	261	NC 1 entrant	61	NC 1 entrant	14	X	X	344	X
LILLE	114	24.1	61	104.1	14	68	14	NC 1 entrant	171	X
LIMOGES	974.2	275	NC 1 entrant	278	432.3	431	X	X	543.2	X
LYON	272	88	81	171.2	322.2	24.1	X	X	284.2	X
MARTINIQUE	X	81	186	1285	X	1392	X	X	1572.3	X
MAYOTTE	171.1	171.1	X	14	X	14	X	X	21	X
MONTPELLIER	1336	68	454.2	162	X	171	X	NC 1 entrant	659.2	X
NANCY-METZ	405	24	356	48	14	151	X	X	611.3	X
NANTES	583	14	446	205	95	34	X	X	793.2	X
NICE	220	76	82	181.3	1070	24.1	X	NC 1 entrant	1 024	X
NORMANDIE	766.2	14	364.2	165	14	114.1	X	X	171	X
ORLEANS-TOURS	354.2	14	259	41	41	14	X	X	171	X
PARIS	193.1	1061.2	493	775	X	56.1	X	X	399.2	X
POITIERS	814.3	14	121	364.3	399.2	318.2	X	X	629.2	X
REIMS	24.1	14	21	14	14	14.1	X	X	398.2	X
RENNES	743	178	853.2	881.2	574.2	704.2	NC 1 entrant	NC 1 entrant	883.2	X
REUNION	1565.3	171	570.2	1051	1171.1	1678	X	NC 1 entrant	X	X
STRASBOURG	NC 1 entrant	193	61	24.1	171.2	174.3	X	X	764.2	X
TOULOUSE	1014.1	24.1	302	364.3	X	31.1	X	X	833.2	X
VERSAILLES	14	21	14	14	14	14	49	391.2	14	X

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 Certifiés-Agrégés et PsyEN - Page 2

	L0429 ITALIEN	L0433 PORTUGAIS	L0434 RUSSE	L0442 CATALAN	L0444 OCCITAN - LANGUE D'OC	L1000 HISTOIRE GÉOGRAPHIE	L1100 SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	L1300 MATHÉMATIQUES	L1400 TECHNOLOGIE	L1411 SII ARCHITECTURE CONSTRUCTION
AIX-MARSEILLE	365.3	X	X	X	X	14	486.3	42	973.2	14
AMIENS	14	X	X	X	X	14	14	14	565.3	X
BESANCON	X	X	NC 1 entrant	X	X	231	NC 1 entrant	131	NC 1 entrant	NC 1 entrant
BORDEAUX	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	14	238	390	164.2	1455	X
CLERMONT-FERRAND	X	NC 1 entrant	X	X	X	199	81	171.1	X	X
CORSE	41	X	X	X	X	200	1706.3	1094	X	X
CRETEIL	404.3	NC 1 entrant	X	X	X	14	24.1	14	14	NC 1 entrant
DIJON	X	X	X	X	X	14	14	61	NC 1 entrant	NC 1 entrant
GRENOBLE	14	NC 1 entrant	X	X	X	81	225	171.1	215	NC 1 entrant
GUADELOUPE	X	X	X	X	X	102	NC 1 entrant	1273.2	X	X
GUYANE	X	X	X	X	X	14	125	21	1165	X
LILLE	NC 1 entrant	X	X	X	X	24.1	184.2	54	X	X
LIMOGES	X	X	X	X	X	179	14	492.2	X	X
LYON	164	NC 1 entrant	X	X	X	14.1	174.3	54	486	X
MARTINIQUE	X	X	X	X	X	118	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
MAYOTTE	X	X	X	X	X	103	X	14	123	X
MONTPELLIER	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant	102	308.2	68	973.2	X
NANCY-METZ	NC 1 entrant	X	X	X	X	24.1	481.2	191.2	X	NC 1 entrant
NANTES	X	X	X	X	X	396	245	96	X	NC 1 entrant
NICE	89	X	X	X	X	24	88	381.3	NC 1 entrant	X
NORMANDIE	NC 1 entrant	X	X	X	X	171.1	94	148	734	NC 1 entrant
ORLEANS-TOURS	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	28	14	24	NC 1 entrant	X
PARIS	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	391.2	485.2	184.2	494.2	235
POITIERS	NC 1 entrant	X	X	X	X	164.3	81	164.3	X	X
REIMS	14	X	X	X	X	24	24	35	NC 1 entrant	X
RENNES	X	X	X	X	X	895.2	625	501.2	X	NC 1 entrant
REUNION	X	X	X	X	X	502	NC 1 entrant	1565.3	NC 1 entrant	X
STRASBOURG	X	X	X	X	X	24.1	X	114	NC 1 entrant	X
TOULOUSE	NC 1 entrant	X	X	X	X	61	271.2	321.3	X	NC 1 entrant
VERSAILLES	61	14	171.1	X	X	14	14	14	35	14

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 Certifiés-Agrégés et PsyEN - Page 3

	L1412 SII ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	L1413 SII INFORMATIQUE NUMÉRIQUE	L1414 SII INGÉNIERIE MÉCANIQUE	L1500 SCIENCES PHYSIQUES	L1600 SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	L1700 ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	L1800 ARTS PLASTIQUES	L6500 ARTS APPLIQUÉS	L7100 BIOCHIMIE GÉNIE BIOLOGIQUE	L7200 BIOTECHNOLOGIES - SANTÉ ENVIRONNEMENT
AIX-MARSEILLE	NC 1 entrant	NC 1 entrant	1395.2	34	174.3	464.2	674.2	NC 1 entrant	816	X
AMIENS	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	14	14	464.2	24	NC 1 entrant	14	X
BESANCON	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	240	740.2	454.2	1125.2	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
BORDEAUX	193	215.1	398	206	482.2	603.2	737.2	NC 1 entrant	X	X
CLERMONT-FERRAND	X	X	NC 1 entrant	164.2	382	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	148	X
CORSE	X	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	624.1	329	X	X	X	X
CRETEIL	14	14	14	14	14	14	14	14.1	14.1	X
DIJON	NC 1 entrant	14	404	61	174.3	461.2	561.3	NC 1 entrant	14	X
GRENOBLE	NC 1 entrant	68	411.2	281.3	616.2	879.2	1343	NC 1 entrant	464	X
GUADELOUPE	X	X	X	1174.3	1230	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
GUYANE	X	NC 1 entrant	X	235	14	X	NC 1 entrant	X	X	X
LILLE	543.3	21	NC 1 entrant	54	24.1	195.3	14.1	X	31.1	X
LIMOGES	X	14	14.1	446	404	171	363	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
LYON	392.2	486.3	164	193	171	578	629.2	NC 1 entrant	28.1	X
MARTINIQUE	X	X	X	1543	1024	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
MAYOTTE	NC 1 entrant	NC 1 entrant	158	14	28	24	14	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
MONTPELLIER	X	362	193	164.2	446	755.3	1288.3	108	NC 1 entrant	X
NANCY-METZ	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	191	474.2	629.2	271.2	NC 1 entrant	88	X
NANTES	114	181.3	565.2	148	521	231.2	586.2	14	1023.2	X
NICE	88	NC 1 entrant	425.2	464.3	338.2	364.3	164.2	14	34	X
NORMANDIE	14	NC 1 entrant	21	21	328.2	164.2	115	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X
ORLEANS-TOURS	NC 1 entrant	X	14	24	164.1	164	14	38	14	X
PARIS	NC 1 entrant	21	28	24	83	409.3	X	54	218.2	X
POITIERS	X	NC 1 entrant	850	198	636.2	NC 1 entrant	323	NC 1 entrant	14	X
REIMS	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	24.1	354.2	164	164.2	X	X	X
RENNES	NC 1 entrant	54	NC 1 entrant	849.2	1115.2	775	1154.2	X	226	X
REUNION	X	X	X	1198	1464.2	NC 1 entrant	1215.1	X	1193.1	X
STRASBOURG	NC 1 entrant	14	NC 1 entrant	54	515.2	636.2	663.2	NC 1 entrant	732.2	X
TOULOUSE	554.3	NC 1 entrant	871.2	301	485.3	731.2	575.2	34	114	X
VERSAILLES	21	14.1	21	14	14	14.1	14	14	14	X

X = pas d'entrant
NC 1 entrant = barre d'entrée non communiquée car confidentialité

BARRES D'ENTRÉE MOUVEMENT INTER 2025 Certifiés-Agrégés et PsyEN - Page 4

	L7300 SCIENCES ET TECH. MEDICO-SOCIALES	L8011 ÉCONOMIE GESTION A COM ORG	L8012 ÉCONOMIE GESTION B COMPTABILITE	L8013 ÉCONOMIE GESTION C MARKETING	L8031 ÉCONOMIE GESTION CONCEPT ET GEST SI	NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	L8510 HOTEL-REST. option PROD. ET ING. CULIN.	L8520 HOTEL-REST. option SERV. ET ACCUEIL	PSYEN 1 PSYEN EDU. DEV. APP.	PSYEN 2 PSYEN EDU. CONS. ORI.
AIX-MARSEILLE	1178	250	90	679.3	X	14	NC 1 entrant	34	646	420
AMIENS	14	171.1	63	14	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	222	511.3
BESANCON	323.2	178	683.3	NC 1 entrant	X	X	X	X	14	321.2
BORDEAUX	NC 1 entrant	164	235	151	NC 1 entrant	164.2	X	NC 1 entrant	618.3	141
CLERMONT-FERRAND	NC 1 entrant	34	14	193.1	X	NC 1 entrant	X	X	164	NC 1 entrant
CORSE	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	X	X
CRETEIL	464.3	679.3	171	14	35	14	NC 1 entrant	X	14	97
DIJON	NC 1 entrant	215	X	114	X	X	X	X	604.3	NC 1 entrant
GRENOBLE	987.2	257.1	42	392.2	NC 1 entrant	NC 1 entrant	81	NC 1 entrant	364.2	148
GUADELOUPE	X	1259	X	X	X	X	X	NC 1 entrant	X	X
GUIYANE	X	NC 1 entrant	X	X	X	X	X	X	X	X
LILLE	41	511.2	NC 1 entrant	193.1	X	14	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	1024.1
LIMOGES	NC 1 entrant	NC 1 entrant	199	171	X	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	475.2	171
LYON	278.2	35	171.1	379.3	NC 1 entrant	14.1	X	X	76	464.2
MARTINIQUE	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	NC 1 entrant	X	X	X	785	NC 1 entrant
MAYOTTE	158	193.1	91	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	X	X	X	NC 1 entrant
MONTPELLIER	1095	778.3	NC 1 entrant	X	NC 1 entrant	125	X	220	474.2	463
NANCY-METZ	X	68	NC 1 entrant	380.2	171.1	X	X	X	34	171.1
NANTES	565.3	416.3	21	14	X	NC 1 entrant	X	X	222	764.2
NICE	NC 1 entrant	599.3	165	713.2	NC 1 entrant	73.1	X	NC 1 entrant	578	76
NORMANDIE	171.1	55	28	543.3	X	NC 1 entrant	X	X	24	171.1
ORLEANS-TOURS	69	24.1	14.1	14	X	X	NC 1 entrant	X	75	14
PARIS	96	158	55	200	X	41	X	X	243.1	14
POITIERS	NC 1 entrant	35	NC 1 entrant	101	X	NC 1 entrant	X	X	762.3	654.2
REIMS	NC 1 entrant	NC 1 entrant	164	481.2	X	215	NC 1 entrant	X	14	14
RENNES	X	94	103	42.1	X	X	X	X	1420.3	NC 1 entrant
REUNION	2681.3	NC 1 entrant	X	1493.3	X	X	X	X	NC 1 entrant	1024
STRASBOURG	309.3	188.3	14	171	NC 1 entrant	X	X	X	164.1	215
TOULOUSE	574.2	409.3	414.3	329	NC 1 entrant	X	X	X	1236.2	265
VERSAILLES	14	14	14	14	24.1	14	X	X	14	14



La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

I | PER PRÉFON-RETRAITE

VOUS AUSSI RÉFORMEZ VOTRE RETRAITE EN APPELANT LE 3025*

Tout le monde parle de réforme des retraites et deux questions se posent pour vous :

à quel âge pourrais-je partir et avec quel montant ?

Quelle que soit la réponse des pouvoirs publics, il est essentiel de bien la préparer et d'en confier la gestion à des experts.

Préfon, partenaire officiel de votre retraite.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS**

3025 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 9h à 19h



Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A. au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU REP Papiers FR231782_03IAIS. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par CNP Retraite, AXA et Allianz. Retrouvez toutes nos informations sur : www.prefon.fr
Création : dps - Novembre 2022 - Crédit photo : Adobe Stock.

ACTION & DÉMOCRATIE EST PARTENAIRE D'ÉDUCLUB

Fondée en 1990,
l'association Éduclub regroupe
des membres de l'Éducation nationale.

Elle a négocié un tarif de groupe
auprès de MUTA-SANTÉ,
première mutuelle d'Alsace
qui gère 150 000 assurés,
afin que les personnels de l'Éducation
nationale puissent enfin bénéficier
d'une complémentaire
ou sur-complémentaire santé
de qualité auprès d'un opérateur
fiable, réactif et disponible.

SANTÉ

Ce contrat garantit une prise en charge de vos frais
de santé en complément de votre régime obligatoire
et améliore, **en tant que sur-complémentaire**, la
protection sociale complémentaire devenue obligatoire.

Ce contrat couvre également **des frais non pris en
charge par le régime obligatoire** de la sécurité sociale.

Gérée par une mutuelle dynamique et réactive, cette offre
intègre des services devenus indispensables tels que la
**télétransmission, le tiers-payant, un espace assuré
en ligne**, etc.

PRÉVOYANCE

ÉDUCLUB vous propose également un contrat garantissant
**un maintien de salaire en cas de demi-traitement et
une couverture pour l'invalidité ou le décès.**

Ainsi, si vous avez des doutes sur les performances de
votre mutuelle actuelle, **le contrat de groupe souscrit
par ÉDUCLUB peut apporter une réponse adaptée à
votre situation.**

Les adhérents et sympathisants d'Action & Démocratie
peuvent prendre contact avec ÉDUCLUB afin de réaliser
un bilan d'assurance maladie individuel ou familial.

Demandez Olivia !

www.educlub.fr
contact@educlub.fr
tél. 09 50 78 96 93
ou 06 68 86 99 28

EDUCLUB
avec



MUTA SANTÉ



DES TARIFS JUSTES ET ADAPTÉS

MUTA SANTÉ est une mutuelle à but
non lucratif dont l'Assemblée
Générale est composée d'adhérents
qui chaque année participent aux
décisions concernant l'évolution des
prestations et des cotisations.
Sans actionnaire, ni dividende

MUTA SANTÉ peut ainsi
vous offrir les meilleurs
rapports qualité/prix.

BULLETIN D'ADHÉSION – RÉADHÉSION

TOUS CORPS

Action & Démocratie / CFE-CGC

2025/2026 (du 1^{er} septembre au 31 août)

à retourner avec la cotisation à :

Action & Démocratie CFE-CGC Service adhésions
9 rue de la Charente 68270 WITTENHEIM

Contacts :

Service adhésions

Fixe : 09 50 88 61 54

Portable : 07 71 78 84 52

Mail

adhesion@actionetdemocratie.com

Site Web

www.actionetdemocratie.com

☐ déjà adhérent ☐ syndicalisation nouvelle

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal VILLE

Téléphone Mail de contact

Académie de Mail académique

Situation ☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ CPE ☐ PE ☐ PLP ☐ Psy EN ☐ autre :

☐ Contractuel ☐ Classe Normale ☐ Hors Classe ☐ Classe exceptionnelle

Discipline Échelon depuis le

☐ Temps plein ☐ Temps partiel : heures ☐ autre :

Établissement VILLE RNE

Date Signature (ou Prénom NOM)

Comment régler la cotisation annuelle ?

- ☐ 1 chèque à l'ordre d'Action & Démocratie
- ☐ 3 chèques encaissés mensuellement à partir de fin septembre.
- ☐ Par prélèvement automatique reductible les années suivantes,
en ☐ 1 fois ☐ 3 fois.
- Réduction de 10% sur le tarif annuel, non cumulable.
- Si renouvellement, fin octobre ou fin octobre-janvier-mars.
- Pour les adhésions en cours d'année, nous consulter.
- Le formulaire de prélèvement automatique est disponible sur notre site : www.actionetdemocratie.com

Pour une pré syndicalisation avant le 30 septembre de l'année en cours, réduction de 10% sur le tarif ci-dessous (avantage non cumulable avec la réduction de 10% pour prélèvement automatique).

Montant €

COTISATIONS ANNUELLES – année scolaire 2025/2026

Classe Normale					Hors Classe					Classe Exceptionnelle				
Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN		Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN		Agrégé / Certifié / CPE / PLP			PE / PsyEN	
Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale	Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale	Échelon	Montant	Coût après déduction fiscale	Montant	Coût après déduction fiscale
1	88 €	30 €	79 €	27 €	1	168 €	57 €	151 €	51 €	1	196 €	67 €	176 €	60 €
2	118 €	40 €	106 €	36 €	2	180 €	61 €	162 €	55 €	2/HEA1	206 €	70 €	185 €	63 €
3	123 €	42 €	111 €	38 €	3	192 €	65 €	173 €	59 €	3/HEA2	217 €	74 €	195 €	66 €
4	130 €	44 €	117 €	40 €	4/HeA1	201 €	68 €	181 €	62 €	4/HEA3	233 €	79 €	210 €	71 €
5	135 €	46 €	122 €	41 €	5/HeA2	213 €	72 €	192 €	65 €	HEA1/HEB1	250 €	85 €	225 €	77 €
6	143 €	49 €	129 €	44 €	6-7/HeA3-4	224 €	76 €	202 €	69 €	H2AE/HEB2	260 €	88 €	234 €	80 €
7	150 €	51 €	135 €	46 €	Contractuels			64 €	22 €	HEA3/HEB3	273 €	93 €	246 €	84 €
8	158 €	54 €	142 €	48 €	Retraités			85 €	29 €	Temps partiel			Cotisation au prorata	
9	168 €	57 €	151 €	51 €	Stagiaires MA			88 €	30 €					
10	180 €	61 €	162 €	55 €	AED AESH			30 €	10 €	Longue maladie			1/2 cotisation	
11	192 €	65 €	173 €	59 €	Sans solde			20 €	7 €					